

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2082

27 août 2013

### SOMMAIRE

Bati C S.A. ....	99919	Montagne 12 S.à r.l. ....	99893
Blue Luxembourg S.A. ....	99910	Montrade S.A., S.P.F. ....	99894
BRE/HVM S.à r.l. ....	99936	Montrade S.A., S.P.F. ....	99893
Bremner Fundamental Investments S.à r.l. .....	99911	Mould Fin S.A. ....	99891
COF III (Lux) S.à r.l. ....	99924	Mould Fin S.A. ....	99892
Cofra Investments S.à r.l. ....	99936	Mould Fin S.A. ....	99893
Commercial Investment Alcobendas S.à r.l. ....	99921	Mould Fin S.A. ....	99894
Compagnie Financière d'Echternach S.A.- SPF ....	99923	Moury-Finance ....	99894
E-Care Luxembourg S.à r.l. ....	99898	Nora Finance S.A. ....	99892
EGHAM S.A., société de gestion de patri- moine familial ....	99890	Providence Education S.à r.l. ....	99891
Fairfield Exeter Luxembourg S.C.A. ....	99901	R2 Patrimonium S.A. ....	99895
Finagi S.A. ....	99903	Robien S.A. ....	99897
Gam Consult S.A. ....	99905	Rocco S.à r.l. ....	99897
Gimo Invest S.A. ....	99900	Roosevelt 15 - 17 SPF S.A. ....	99896
HB Reavis Real Estate SICAV-SIF ....	99891	Rosevalley S.A. ....	99897
Intercoiffure Carine S.à r.l. ....	99890	Ruppert Musical Instruments ....	99898
John Driege S.à r.l. ....	99890	Scanprop Holding S.A. ....	99897
Kahena ....	99891	Secoya Private Equity Investments SCA- SICAR ....	99898
Kanu Club Sauertal a.s.b.l. ....	99906	SG Luxembourg Holdings S.à r.l. ....	99900
Konzept Peak ....	99890	Sierra Wireless Luxembourg S.à r.l. ....	99899
Lerins Holding S.à r.l. ....	99891	Silverfleet Sixth Investment Company S.à r.l. ....	99895
Luxcomputer S.à r.l. ....	99890	Société Générale Ré S.A. ....	99895
Marbrerie Bertrand ....	99894	Société Luxembourgeoise des Energies Re- nouvelables ....	99895
Matifin ....	99892	Société Nationale des Chemins de Fer Lu- xembourgeois ....	99895
Matris ....	99892	Solax S.A. ....	99898
Minacom S.A. ....	99892	Spinnaker Holdings S.à r.l. ....	99896
Minimax Data International Holding ....	99893	Stramongate S.A. ....	99896
Mini Max Data International S.A. ....	99893	Sunhill Holdings S. à r.l. ....	99896
Modim International S.A. ....	99934	Supernova Investments A S.à r.l. ....	99894
Monalie S.à r.l. ....	99899	Sushi Shop Luxembourg S.à r.l. ....	99897

**Intercoiffure Carine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9048 Ettelbruck, 26, rue Dr Herr.  
R.C.S. Luxembourg B 148.129.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Karin Schlim  
Le gérant

Référence de publication: 2013091629/11.

(130111901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**John Driège S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, Jos Seyler Strooss.  
R.C.S. Luxembourg B 48.286.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JOHN DRIEGE S.à r.l.  
FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013091649/11.

(130111808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**Konzept Peak, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 167.153.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2013091657/11.

(130111649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**EGHAM S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 98.036.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 28/6/2013.

Signature.

Référence de publication: 2013091464/11.

(130112458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**Luxcomputer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2611 Luxembourg, 5, route de Thionville.  
R.C.S. Luxembourg B 110.215.

Les comptes annuels au 31.12.11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013091725/10.

(130111835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**Kahena, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8-10, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 153.706.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KAHENA SARL

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2013091660/11.

(130112599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**Lerins Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 200.000,00.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R.C.S. Luxembourg B 84.030.

Les comptes annuels au 30 Septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LERINS HOLDING S.à.r.l.*

Société à Responsabilité Limitée

Société Générale Bank & Trust

Référence de publication: 2013091707/12.

(130112821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**HB Reavis Real Estate SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 161.180.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013091585/11.

(130112600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**Providence Education S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 153.046.

Les comptes annuels au 30 Juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013091813/10.

(130111894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**Mould Fin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 72.850.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Référence de publication: 2013091761/10.

(130111754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**Matris, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 150.041.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2013.

*Pour MATRIS*

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

*Agent Domiciliaire*

Corinne ALEXANDRE / Valérie GLANE

*- / Fondé de pouvoir*

Référence de publication: 2013091747/15.

(130112486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**Matifin, Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 161.244.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant en date du 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*L'Organe de Gestion*

Référence de publication: 2013091746/11.

(130112193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**Minacom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 162.924.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013091754/9.

(130112401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**Nora Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 169.433.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013091790/9.

(130112025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**Mould Fin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 72.850.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Référence de publication: 2013091762/10.

(130111755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**Mini Max Data International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 38.767.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRATEGO TRUST S.A.

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2013091755/11.

(130112541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**Minimax Data International Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 53.977.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRATEGO TRUST S.A.

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2013091756/11.

(130112734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**Montagne 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5380 Uebersyren, 12, rue de la Montagne.  
R.C.S. Luxembourg B 84.931.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013091758/9.

(130112044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**Montrade S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 41.787.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013091760/13.

(130112361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**Mould Fin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 72.850.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Référence de publication: 2013091763/10.

(130111756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**Marbrerie Bertrand, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5366 Munsbach, 1, rue Henri Tudor.

R.C.S. Luxembourg B 19.188.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour* MARBRERIE BERTRAND  
Société à responsabilité limitée  
FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013091745/12.

(130112171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

**Montrade S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 41.787.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2013:*

L'Assemblée décide de renommer en tant que commissaire aux comptes:

- Fiduciaire de Luxembourg SA, 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2014.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.  
Boulevard Joseph II  
L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2013091759/14.

(130112360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

**Mould Fin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 72.850.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Référence de publication: 2013091764/10.

(130111757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

**Moury-Finance, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 19.368.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013091765/9.

(130111668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

**Supernova Investments A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 118.607.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013091915/9.

(130111767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

**Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois, Société Commerciale à Statut Légal Spécial.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 9, place de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 59.025.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013091903/10.

(130112112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**SOLER, Société Luxembourgeoise des Energies Renouvelables, Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 2, rue Pierre d'Aspelt.  
R.C.S. Luxembourg B 82.870.

Le 11 juin 2013, le conseil d'administration a coopté administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 2019, Monsieur Ludwig KONS, né le 12/11/1960 à Bergheim (Allemagne), demeurant professionnellement à D-45128 Essen, Huysseallee 2. Cette cooptation devra être confirmée à la prochaine assemblée générale.

SOLER

Société anonyme

Référence de publication: 2013091902/12.

(130112527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**Société Générale Ré S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 140.130.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société SOCIÉTÉ GÉNÉRALE RÉ S.A.*

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2013091901/11.

(130112168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**Silverfleet Sixth Investment Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 152.513.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Référence de publication: 2013091895/10.

(130111622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**R2 Patrimonium S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2157 Luxembourg, 8, rue Mil Neuf Cents.  
R.C.S. Luxembourg B 129.089.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013091888/11.

(130112577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**Sunhill Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 151.213.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2013.  
Manacor (Luxembourg) S.A.  
Gérant

Référence de publication: 2013091914/13.

(130111940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**Stramongate S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 161.312.

**EXTRAIT**

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 28 juin 2013 et a adopté les résolutions suivantes:

- L'Assemblée a réélu les administrateurs suivants: William H.S. Simmonds, Andreas J. Bär, F. Alexander Scott, Nicolas H.E. Oltramare, Yves Bofferding, Beat Wittmann jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra en 2014

- et a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé KPMG Audit, 9 Allée Scheffer L -2520 Luxembourg, pour une période d'une année jusqu'à la prochaine assemblée générale en 2014.

Référence de publication: 2013091912/14.

(130112476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**Spinnaker Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 8.490.750,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 109.263.

**EXTRAIT**

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 26 juin 2013:

1. que la démission de Mr. Ivo Hemelraad en tant que gérant B de la Société est acceptée avec effet immédiat;
2. que Mr. Mario Cohn avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est élu nouveau gérant B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Référence de publication: 2013091908/15.

(130111714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**Roosevelt 15 - 17 SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 166.866.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2013.  
FIDUCIAIRE FERNAND FABER  
Signature

Référence de publication: 2013091874/12.

(130112632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**Robien S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 86.718.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant en date du 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*L'Organe de Gestion*

Référence de publication: 2013091871/11.

(130112191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**Rosevalley S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 103.757.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013091875/11.

(130112111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**Sushi Shop Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 11, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 166.317.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Sushi Shop Luxembourg S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013091918/11.

(130112724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**Scanprop Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 32.200.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant en date du 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*L'Organe de Gestion*

Référence de publication: 2013091933/11.

(130112688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**Rocco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 118.260.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/6/2013.

Référence de publication: 2013091873/10.

(130112457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

Signature.

**Secoya Private Equity Investments SCA-SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 151.966.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR  
Signatures

Référence de publication: 2013091893/12.

(130112355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**Solax S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 156.248.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/07/2013.  
G.T. Fiduciaires S.A.  
Luxembourg

Référence de publication: 2013091959/12.

(130111662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**Ruppert Musical Instruments, Société Anonyme.**

Siège social: L-4995 Schouweiler, 20A, rue de Bascharage.  
R.C.S. Luxembourg B 147.607.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Triple A Consulting

Référence de publication: 2013091887/10.

(130112531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**E-Care Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4385 Ehlerange, Z.A.R.E. Ilot Est.  
R.C.S. Luxembourg B 135.707.

L'an deux mille treize, le onze juin.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée de droit néerlandais «E-Care Belgium B.V.», ayant son siège social à NL-6921EX Duiven, Stenograaf, 2, immatriculée au registre de commerce sous le numéro 20086060 0000,

détentriche de cent vingt-cinq (125) parts sociales,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique),

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 2 mai 2013, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée, aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-dessus, agissant en sa qualité de seule associée de la société à responsabilité limitée "E-Care Luxembourg (numéro d'identité 2007 24 70 657), avec siège social à L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitbourg, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 135.707, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 11 décembre 2007, publié au Mémorial C, numéro 461 du 22 février 2008,

a requis le notaire instrumentant de documenter la résolution suivante:

99899

*Résolution*

L'associée unique décide de transférer le siège social de L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitbourg à L-4385 Ehlerange, Z.A.R.E. (Ilot Est), 12 et de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. Alinéa 1<sup>er</sup>** . Le siège social est établi à Ehlerange."

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à neuf cents euros (€ 900.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J-M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 21 juin 2013. Relation: CAP/2013/2273. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 2 juillet 2013.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2013091170/38.

(130110781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

---

**Sierra Wireless Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 11.349.501,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 141.993.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Référence de publication: 2013091894/10.

(130112820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**Monalie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4734 Pétange, 33, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 127.839.

---

L'an deux mille treize, le quatorze juin.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

**ONT COMPARU:**

1. - La société anonyme «TJC CONSULTING S.A.», ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, inscrit au R.C.S.L. sous le numéro B 121.648,

ici représentée aux fins des présentes par son administrateur-délégué Monsieur Thierry COLLET, consultant, demeurant à Schadeck/Attert (Belgique),

détentriche de soixante-deux (62) parts sociales.

2. - Madame Monica BRUGNOLI, esthéticienne, née à Alessandria (Italie) le 5 avril 1971, demeurant à B-6717 Schadeck, 24, rue de l'Institut Molitor, détentriche de soixante-deux (62) parts sociales.

Lesquelles comparantes, agissant en leur qualité de seules associées de la société à responsabilité limitée "MONALIE S.à r.l." (numéro d'identité 2007 24 20 803), avec siège social à L-4633 Differdange, 15, rue de la Grève Nationale, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 127.839, constituée suivant acte reçu par le notaire Georges d'HUART, alors de résidence à Pétange, en date du 17 avril 2007, publié au Mémorial C, numéro 1326 du 2 juillet 2007,

requièrent le notaire d'acter la résolution suivante:

*Résolution*

Les associés décident de transférer le siège social à L-4734 Pétange, 33, avenue de la Gare.

Suite à ce transfert de siège social, les associés décident de modifier l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Pétange. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts. »

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: COLLET, BRUGNOLI, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 26 juin 2013. Relation: CAP/2013/2336. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 2 juillet 2013.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2013091184/39.

(130110778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

---

**SG Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 157.996.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Référence de publication: 2013091939/10.

(130112808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**Gimo Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 92.690.

L'an deux mille treize, le quatre juillet.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «GIMO INVEST S.A.», établie ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 457 du 26 avril 2003 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 92690.

La séance est ouverte à 14.45 heures, sous la présidence de Madame Céline AUBURTIN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

La Présidente désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Jérôme SCHMIT, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Le bureau étant ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que la procuration de l'actionnaire représenté resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les TRENTE ET UNE (31) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Dissolution et mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée nomme liquidateur: la société à responsabilité limitée «GESTOR Société Fiduciaire», établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 36079.

Pouvoir est conférer au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires proportionnellement au nombre de leurs actions.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Esch-sur-Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: AUBURTIN, SCHMIT, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05/07/2013. Relation: EAC/2013/8752. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 08 juillet 2013.

Référence de publication: 2013092454/58.

(130113221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

**Fairfield Exeter Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.493.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh day of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

Exeter Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 46A, Avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, having a share capital of CAD 35,001.-, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 156.563 ("Exeter"); and

Otis Canada, Inc., a corporation incorporated under the laws of Ontario (Canada), with registered office at 4475 North Service Road, Suite 200 Burlington ON L7L 4X7 Canada, registered with the Enterprise Register of Canada under the number 001442734 ("Otis Canada").

Exeter and Otis Canada being hereafter jointly referred to as the "Shareholders", each represented by Ms Rosa De Fazio, private employee, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of proxies, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such parties, represented as above stated, declared that they currently hold all the twenty thousand (20,000) Unlimited Shares and thirty thousand (30,000) Limited Shares and one (1) Class A mandatory redeemable preferred share with a nominal value of fifty-five Canadian dollars ninety cents (CAD 55.90) each, issued by Fairfield Exeter Luxembourg S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by a deed enacted by Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 5 November 2010, published in the

Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2688 dated 7 December 2010 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B156.493 (the "Company"). The Company's articles of association have been amended the last time by a deed enacted by Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 29 November 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 194 dated 24 January 2012.

The appearing parties, duly represented, being the shareholders of the Company, recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. To amend article 25 of the articles of association of the Company so as to change the financial year which shall now begin on the first day of the month of July.
2. To change the current financial year of the Company so that it runs from 1 January 2013 to 30 June 2013.
3. Miscellaneous.

The appearing parties, represented as above stated, requested the notary to document the following resolutions which they passed each with unanimous vote.

*First resolution*

The Shareholders resolved to amend article 25 of the Company's articles of association which forthwith read as follows:

" **Art. 25. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of the month of July and ends on the last day of the month of June every year".

*Second resolution*

The Shareholders resolved to change the current financial year of the Company so that it runs from 1 January 2013 to 30 June 2013.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand one hundred euros (EUR 1,100.-).

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing parties' proxyholder known to the notary by name, first name, civil status and residence, the appearing party's proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-sept juin.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Exeter Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, ayant un capital social de CAD 35.001, et enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.563 ("Exeter"); et

Otis Canada, Inc., une société constituée selon les lois d'Ontario (Canada), ayant son siège social à 4475 North Service Road, Suite 200 Burlington ON L7L 4X7 Canada, enregistrée auprès du Registre des Entreprises du Canada sous le numéro 001442734 ("Otis Canada")

Exeter et Otis Canada sont ensemble désignés comme les "Actionnaires",

chacune représentée par Madame Rosa De Fazio, employée privée demeurant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui, après avoir été signées et paraphées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

Les comparants, représentés comme susmentionné, déclarent détenir les vingt mille (20.000) actions de l'Actionnaire Commandité et trente mille (30.000) actions des Actionnaires Commanditaires et une (1) action préférentielle obligatoirement rachetable de Classe A ayant une valeur nominale de cinquante-cinq dollar canadien et quatre-vingt-dix cents (CAD 55,90) chacune, émises par Fairfield Exeter Luxembourg S.C.A., une société en commandite par actions constituée sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, par un acte de Maître Léonie Grethen, notaire demeurant à Luxembourg, en date du 5 novembre 2010 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2688 du 7 décembre 2010 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.493 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la

dernière fois par acte de Maître Léonie Grethen, notaire demeurant à Luxembourg, en date du 26 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 194 du 24 janvier 2012.

Les comparants, représentés comme susmentionné, reconnaissent être entièrement informés des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 25 des statuts de la Société afin de changer l'année sociale qui devra désormais commencer le premier jour du mois de juillet.
2. Changement de l'année sociale en cours afin qu'elle débute le 1 janvier 2013 et se termine le 30 juin 2013.
3. Divers.

Les comparants, représentés comme susmentionné, ont requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les Actionnaires ont décidé de modifier l'article 25 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 25. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de juillet et se termine le dernier jour du mois de juin de chaque année."

*Deuxième résolution*

Les Actionnaires ont décidé de changer l'année sociale en cours afin qu'elle débute le 1 janvier 2013 et se termine le 30 juin 2013.

*Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Le présent acte notarié a été rédigé au Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. DE FASIO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 28 juin 2013. Relation: LAC/2013/30078. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013092424/111.

(130113768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

**Finagi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 114.389.

L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE VINGT-HUIT JUIN.

Par-devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme luxembourgeoise "FINAGI S.A.", ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, R.C.S. Luxembourg numéro B114389, constituée aux termes d'un acte de réalisation de scission, suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 509 du 09 mars 2006. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX prénommé, le 27 octobre 2006, publié au Mémorial C, numéro 187 du 15 février 2007.

L'assemblée est présidée par Madame Concetta DEMARINIS, employée, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich.

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Calogero AGRO, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Concetta DEMARINIS, employée, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la date de clôture de l'exercice social pour la porter du 30 juin au 31 décembre de chaque année et modification de l'article 27 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 27.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre

2. Modification de la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle pour la porter au dernier vendredi du mois de juin à 17.00 heures et modification de l'article 21 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 21.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg le dernier vendredi du mois de juin à 17.00 heures.

3. A titre de dispositions transitoires, l'exercice social actuel ayant commencé le 1<sup>er</sup> juillet 2012 s'est terminé le 31 décembre 2012, tandis que l'exercice social suivant ayant débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2013 se terminera le 31 décembre 2013, et l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice à clôturer le 31 décembre 2012 se tiendra le 28 juin 2013 à 17.00 heures et que l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice à clôturer le 31 décembre 2013 se tiendra le dernier vendredi du mois de juin 2014 à 17.00 heures.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte.

III) Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution.*

L'assemblée décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la porter du 30 juin au 31 décembre de chaque année,

et modifie en conséquence l'article 27 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 27.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle pour la porter au dernier vendredi du mois de juin à 17.00 heures,

et modifie en conséquence l'article 21 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 21.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg le dernier vendredi du mois de juin à 17.00 heures.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide à titre de dispositions transitoires, que l'exercice social actuel ayant commencé le 1<sup>er</sup> juillet 2012 s'est terminé le 31 décembre 2012, tandis que l'exercice social suivant ayant débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2013 se terminera le 31 décembre 2013, et l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice à clôturer le 31 décembre 2012 se tiendra le 28 juin 2013 à 17.00 heures et que l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice à clôturer le 31 décembre 2013 se tiendra le dernier vendredi du mois de juin 2014 à 17.00 heures.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite aux résolutions prises, est estimé à EUR 1.000.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DEMARINIS, C. AGRO, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 02 juillet 2013. Relation: RED/2013/1090. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): T. KIRSCH.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 04 juillet 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013092427/71.

(130112928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

**Gam Consult S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 83A, rue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 87.819.

L'an deux mille treize, le sept juin.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "GAM CONSULT S.A." (numéro d'identité 2002 22 16 083), avec siège social à L-8077 Bertrange, 83A, rue de Luxembourg, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 87.819, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 4 juin 2002, publié au Mémorial C, numéro 1256 du 28 août 2002 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le prédit notaire Jean SECKLER, en date du 12 juin 2002, publié au Mémorial C, numéro 1315 du 11 septembre 2002 et en date du 9 décembre 2004, publié au Mémorial C, numéro 303 du 6 avril 2005 et par le notaire instrumentant en date du 18 décembre 2012, publié au Mémorial C, numéro 421 du 20 février 2013.

L'assemblée est présidée par Madame Michèle GRISARD, gérante de société, demeurant professionnellement à Steinfort.

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, la Présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1) Suppression de la valeur nominale des trois mille quatre cent quatre-vingts (3.480) actions existantes.
- 2) Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de neuf mille deux cent cinquante euros (€ 9.250.-) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-sept mille euros (€ 87.000.-) à quatre-vingt-seize mille deux cent cinquante euros (€ 96.250.-), sans émission d'actions nouvelles, et ce par prélèvement à due concurrence sur les réserves disponibles et résultats reportés.
- 3) Réduction du capital social à concurrence d'un montant de soixante-cinq mille deux cent cinquante euros (€ 65.250.-) pour le ramener de son montant de quatre-vingt-seize mille deux cent cinquante euros (€ 96.250.-) à trente et un mille euros (€ 31.000.-), suivie de l'annulation pure et simple des deux mille six cent dix (2.610) actions propres détenues par la société «GAM CONSULT S.A.», rachetées le 30 avril 2013 en vertu d'une autorisation accordée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 15 avril 2013.
- 4) Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de cinquante-six mille euros (€ 56.000.-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (€ 31.000.-) à quatre-vingt-sept mille euros (€ 87.000.-), sans émission d'actions nouvelles, et ce par incorporation à due concurrence de réserves disponibles.
- 5) Pouvoir à donner au conseil d'administration afin de procéder à toutes les modalités relatives à la réduction de capital et notamment à l'enregistrement des écritures comptables y relatives.
- 6) Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des trois mille quatre cent quatre-vingts (3.480) actions existantes.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de neuf mille deux cent cinquante euros (€ 9.250.-) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-sept mille euros (€ 87.000.-) à quatre-vingt-seize mille deux cent cinquante euros (€ 96.250.-), sans émission d'actions nouvelles, et ce par prélèvement à due concurrence sur les réserves disponibles et résultats reportés.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de soixante-cinq mille deux cent cinquante euros (€ 65.250.-) pour le ramener de son montant de quatre-vingt-seize mille deux cent cinquante euros (€ 96.250.-), tel que résultant de la résolution qui précède, à trente et un mille euros (€ 31.000.-) et de procéder à l'annulation pure et simple des deux mille six cent dix (2.610) actions propres détenues par la société «GAM CONSULT S.A.», rachetées

le 30 avril 2013 en vertu d'une autorisation accordée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 15 avril 2013.

Une copie du procès-verbal de la prédite assemblée générale extraordinaire du 15 avril 2013, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de cinquante-six mille euros (€ 56.000.-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (€ 31.000.-) à quatre-vingt-sept mille euros (€ 87.000.-), sans émission d'actions nouvelles, et ce par incorporation à due concurrence de réserves disponibles.

Il est certifié au notaire soussigné de l'existence des réserves et résultats dont question à la deuxième résolution et à la présente résolution par une situation comptable établie en date du 30 avril 2013 et par une attestation du commissaire aux comptes de la société Madame Pamela HEUTS, administrateur de société, demeurant à B-1360 Perwez, avenue de Burlet, 8, que ces réserves et résultats existent encore à ce jour, lesquelles situation comptable et attestation, après avoir été paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée confère tous pouvoirs au conseil d'administration afin de procéder à toutes les modalités relatives à la réduction de capital et notamment à l'enregistrement des écritures comptables y relatives.

#### *Sixième résolution*

Afin de tenir compte des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-sept mille euros (€ 87.000.-), représenté par huit cent soixante-dix (870) actions sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à mille trois cent cinquante euros (€ 1.350.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: GRISARD, RENTMEISTER, J.-M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 18 juin 2013. Relation: CAP/2013/2232. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé):* NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 4 juillet 2013.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2013092971/94.

(130113094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

### **KCS, Kanu Club Sauertal a.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-6580 Echternach, Camping du Barrage, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg F 9.612.

## STATUTEN

### *Satzung*

Im Jahr zweitausenddreizehn den 30.Juni

Zwischen den in der Anlage Unterzeichnenden, die als Gründer auftreten, und allen die in der Folge Mitglieder werden, wurde ein gemeinnütziger Verein gegründet gemäß dem Gesetz vom 21. April 1928 wie abgeändert. Sie haben dazu folgende Satzung beschlossen

**§ 1. Name - Sitz - Dauer - Geschäftsjahr.** Der Verein trägt die Bezeichnung, Kanu Club Sauertal a.s.b.l.' abgekürzt KCS'und/oder KC Sauertal'

Der Sitz des Vereins ist in Rosport, Großherzogtum Luxemburg. Der Sitz des Vereins kann durch

Beschluss der einfachen Mehrheit der Mitgliederversammlung an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Der Verein wird für eine unbestimmte Zeitdauer bestehen.

Das Geschäftsjahr ist das Kalenderjahr.

**§ 2. Vereinszweck.** Aktivitäten die direkt oder indirekt mit dem Kanusport verbunden sind, die Förderung des Kanusportes bezüglich Jugendarbeit - Leistungssport - Freizeitsport - Wanderfahrten - Kanutouristik - Drachenboot -andere Disziplinen des Kanusports, die Ausbreitung des Vereins, die Unterstützung der Mitglieder bei der Sportausübung, mit der Vertretung der Interessen der Mitglieder auf gesellschaftlicher (politischer) und sportlicher Ebene, Zusammenarbeit mit anderen Kanuvereinen, Verbänden und anderen Institutionen rund um den Kanusport. Der Verein kann sich allen nationalen und internationalen Organisationen mit dem gleichen Zweck und Ziel anbinden.

Der Vereinszweck wird insbesondere durch Folgendes verwirklicht:

Förderung des Ausbildungsniveaus der Mitglieder, Förderung des nationalen und internationalen Netzwerkes, Erfahrungsaustausch zwischen den Vereinen und Verbänden.

### **§ 3. Gemeinnützigkeit.**

1. Der Verein verfolgt im Rahmen seiner Tätigkeit gemäß § 2 dieser Satzung ausschließlich und unmittelbar gemeinnützige Zwecke im Sinne der 'Loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

2. Er ist selbstlos tätig und verfolgt nicht in erster Linie eigenwirtschaftliche Zwecke.

3. Der Zweck des Vereins ist die Förderung des Sportes und der sportlichen Jugendarbeit.

4. Die Mittel des Vereins sind ausschließlich zu satzungsmäßigen Zwecken zu verwenden. Eine Gewinnausschüttung an Vereinsmitglieder oder Dritte erfolgt nicht.

5. Niemand darf durch Vereinsausgaben, die dem Vereinszweck fremd sind, oder durch unverhältnismäßig hohe Vergütungen begünstigt werden. Für den Ersatz von Aufwendungen ist soweit nicht andere gesetzliche Bestimmungen anzuwenden sind, eine angemessene Entschädigung zu leisten. Gleiches gilt für die Vertragsinhalte und die Vertragsbeendigungen. im Einzelfall ist die Prüfung der Angemessenheit Sache des Vorstandes. Hier gilt einfache Stimmenmehrheit.

6. Bei Ausscheiden eines Mitglieds aus dem Verein oder bei Vereinsauflösung erfolgt keine Rückerstattung eingebrachter Vermögenswerte.

7. Eine Änderung des Vereinszwecks darf nur im Rahmen der „Loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif vorgegebenen Rahmens erfolgen.

### **§ 4. Mitglieder.** Mitglieder des Vereins sind:

- a) Gründungsmitglieder
- b) ordentliche Mitglieder
- c) Ehrenmitglieder

1. Gründungsmitglieder sind die Personen, die laut Protokoll an der Gründungssitzung am 30.06.2013 in ROSPORT teilgenommen haben.

2. Mitglied des Vereins kann jede natürliche Person werden. Wer die Mitgliedschaft erwerben will, hat an den Vorstand einen schriftlichen Aufnahmeantrag zu richten. Bei Minderjährigen ist die Zustimmung der gesetzlichen Vertreter erforderlich. Über die endgültige Mitgliedschaft entscheidet der Vorstand. Der Vorstand teilt seine Entscheidung dem Antragsteller mit.

3. Die Mitgliedschaft endet durch Austritt, Ausschluss oder Tod des Mitglieds. Der Austritt ist nur zum Ende des Vereinsjahres möglich und muss schriftlich gegenüber dem Vorstand mit einer Frist von 2 Monaten zum 31.12. des Jahres erklärt werden.

4. Der Vereinsausschluss erfolgt durch Beschluss des Vorstands, wenn ein Mitglied gegen das Ansehen und die Interessen des Vereins und den Satzungszweck schwer verstößt. Weiter kann ein Mitglied ausgeschlossen werden, wenn es trotz Mahnung mit seinem Beitrag für mehr als 3 Monate im Rückstand bleibt. Dem Mitglied muss vor der Beschlussfassung durch den Vorstand Gelegenheit zur Rechtfertigung und Stellungnahme gegeben werden.

5. Gegen Beschluss des Vorstandes kann das Mitglied Beschwerde einlegen, über die, die nächste Mitgliederversammlung entscheidet. Bis dahin gelten die Beschlüsse des Vorstandes, oder bei Ausschlussverfahren ruhen die Rechte und Pflichten des Mitglieds.

6. Die Vereinigungsfreiheit wurde in allen Bereichen garantiert. Keiner kann zur Mitgliedschaft oder zur Nichtmitgliedschaft eines Vereines gezwungen werden, (liberté d'association loi du 11 mai 1936)

### **§ 5. Vereinsorgane.** Organe des Vereins sind:

- a) die Mitgliederversammlung
- b) der Vorstand
- c) der Ältestenrat / Ehrenrat besteht aus drei Mitgliedern, die nicht dem Vorstand angehören. Sie werden alle zwei Jahre von der Mitgliederversammlung gewählt.

Auf Beschluss des Vorstandes können weitere Einrichtungen und Gliederungen, vor allem Ausschüsse mit besonderen Aufgaben geschaffen werden. Die Mitglieder des Ausschusses wählen einen Vorsitzenden. Der Ausschussvorsitzende unterrichtet den Vorstand über die Arbeit und Vorschläge des Ausschusses.

#### **§ 6. Mitgliederversammlung.** Oberstes Organ des Vereins ist die Mitgliederversammlung

1. Der Mitgliederversammlung gehören alle Vereinsmitglieder an.
2. Jedes Vereinsmitglied hat eine Stimme. Die Übertragung des Stimmrechts auf ein anderes Vereinsmitglied ist zulässig. Die Bevollmächtigung hat schriftlich zu erfolgen und ist für jede Mitgliederversammlung gesondert zu erteilen.
3. Die Mitgliederversammlung findet mindestens einmal jährlich statt. Sie wird vom Vorstand unter Einhaltung einer Frist von 2 Wochen schriftlich in Form eines Briefes oder eines elektronischen Mediums (Email) unter Angabe der Tagesordnung einberufen. Die Frist beginnt mit dem auf die Absendung des Einladungsschreibens folgenden Tag, es gilt das Datum des Poststempels oder das Absende Datum der Email. Das Einladungsschreiben gilt dem Mitglied als zugegangen, wenn es an die letzte vom Mitglied dem Verein schriftlich bekannt gegebene Postoder Emailadresse gerichtet ist.
4. Eine außerordentliche Mitgliederversammlung ist einzuberufen, wenn es das Vereinsinteresse erfordert oder wenn mindestens 10% aller Vereinsmitglieder dies schriftlich beim Vorstand verlangen. In diesem Fall hat der Vorstand binnen 6 Wochen eine außerordentliche Mitgliederversammlung einzuberufen. Der Antrag der Mitglieder muss den gewünschten Tagesordnungspunkt enthalten.
5. Bei ordnungsgemäßer Einladung ist die Mitgliederversammlung ohne Rücksicht auf die Anzahl der Erschienenen beschlussfähig. Beschlüsse werden grundsätzlich durch Handaufheben mit Stimmenmehrheit getroffen. Wird auf der Sitzung eine geheime Wahl beantragt, hat die Versammlung hierüber abzustimmen. Bei einfacher Mehrheit der stimmberechtigten Mitglieder ist die Wahl als geheime Wahl durchzuführen. Bei Stimmgleichheit gelten Anträge als abgelehnt.
6. Bei einer Mitgliederversammlung, die über die Auflösung des Vereins entscheiden soll, ist dies als separater Punkt in der Tagesordnung aufzuführen. Über die Auflösung des Vereins entscheidet die Mitgliederversammlung mit einer 2/3 Mehrheit aller Mitglieder. Sind diese in der Versammlung nicht anwesend, so ist eine 2. Versammlung einzuberufen. Ist auch in der 2. Versammlung eine Abstimmung nicht mit 2/3 der Mitglieder möglich, so entscheiden 2/3 der anwesenden Mitglieder. Danach ist dieser Beschluss durch das Tribunal Civil bzw. das Zuständige Registergericht staatl. zu genehmigen.
7. Zu Satzungsänderungen sind 2/3 der Mitglieder erforderlich. Wenn 2/3 der Mitglieder in der Versammlung nicht anwesend sind, muss eine erneute Versammlung einberufen werden. Hierin können über Satzungsänderungen abgestimmt werden wenn mind. 50% der Mitglieder anwesend sind und diese die Entscheidung mit einer 3/4 -Mehrheit beschließen. Ist dies nicht der Fall, dann entscheiden 2/3 der Anwesenden. Danach ist diese Entscheidung durch das Tribunal Civil zu genehmigen.
8. Zur Abwahl von Mitgliedern des Vorstands sind 3/4 der in der Mitgliederversammlung abgegebenen Stimmen, mindestens die Mehrheit aller Vereinsmitglieder erforderlich.
9. Stimmberechtigt sind alle Mitglieder vom vollendeten 16. Lebensjahr an. Als Vorstandsmitglieder sind Mitglieder vom vollendeten 18. Lebensjahr an wählbar.

#### **§ 7. Aufgaben der Mitgliederversammlung.**

1. Die Mitgliederversammlung ist das oberste beschlussfassende Organ des Vereins.
2. Die Mitgliederversammlung ist für alle Aufgaben zuständig, sofern diese nicht gemäß der Satzung einem anderen Vereinsorgan übertragen wurden.
3. Die Mitgliederversammlung wählt aus der Reihe der Mitglieder den Vorstand. Gewählt sind die Personen welche die meisten der abgegebenen Stimmen auf sich vereinigen.
4. Die Mitgliederversammlung kann Mitglieder des Vorstands abwählen.
5. Die Mitgliederversammlung entscheidet über Anträge von Mitgliedern, die durch Vorstandsbeschluss ausgeschlossen werden sollen.
6. Die Mitgliederversammlung nimmt den jährlich vorzulegenden Geschäftsbericht des Vorstands und den Prüfungsbericht der Rechnungsprüfer entgegen und erteilt dem Vorstand Entlastung. Ihr sind die Jahresrechnung und der Jahresbericht zur Beschlussfassung über die Genehmigung und die Entlastung des Vorstands schriftlich vorzulegen.
7. Sie bestellt zwei Rechnungsprüfer, die weder dem Vorstand noch einem vom Vorstand berufenen Gremium angehören und auch nicht Angestellte des Vereins sein dürfen. Die Rechnungsprüfer haben die Buchführung einschließlich des Jahresabschlusses zu prüfen und über das Ergebnis vor der Mitgliederversammlung zu berichten. Die Rechnungsprüfer haben Zugang zu allen Buchungs- und Rechnungsunterlagen des Vereins.
8. Die Mitgliederversammlung hat Satzungsänderungen und die Vereinsauflösung zu beschließen.
9. Die Mitgliederversammlung entscheidet weiter über Gebührenbefreiungen, Aufgaben des Vereins, Genehmigung aller Geschäftsordnungen für den Vereinsbereich, Mitgliedsbeiträge, Satzungsänderungen, Wahl und Abwahl des Vorstands, Auflösung des Vereins.
10. Die Mitgliederversammlung kann über weitere Angelegenheiten beschließen, die ihr vom Vorstand oder aus der Mitgliedschaft vorgelegt werden.

11. Über Anträge, die nicht in der Tagesordnung verzeichnet sind, kann in der Mitgliederversammlung nur abgestimmt werden, wenn diese Anträge mindestens eine Woche vor der Versammlung schriftlich beim Vorstand des Vereins eingegangen sind. Dringlichkeitsanträge dürfen nur behandelt werden, wenn die anwesenden Mitglieder mit einer zwei Drittel Mehrheit beschließen, dass sie als Tagesordnungspunkte aufgenommen werden. Ein Dringlichkeitsantrag auf Satzungsänderung ist unzulässig.

12. Es ist mindestens eine Mitgliederversammlung je Kalenderjahr im ersten Quartal des Jahres abzuhalten.

**§ 8. Vorstand.** Der Vorstand besteht aus dem geschäftsführenden Vorstand:

- a) dem 1. Vorsitzenden/de,
- b) dem 2. Vorsitzenden/de als Stellvertreter,
- c) Schriftführer/in
- d) Schatzmeister/in

1. Die Amtszeit beträgt zwei Jahre, eine Wiederwahl ist möglich. Die jeweils gewählten Vorstandsmitglieder bleiben im Amt, bis Nachfolger gewählt sind. Bei Ausscheiden eines Vorstandsmitglieds ist der Vorstand berechtigt, ein neues Mitglied kommissarisch bis zur nächsten Wahl zu berufen.

Die Vorstandswahlen finden in der Mitgliederversammlung im ersten Quartal des Jahres statt.

2. Eine Ämterhäufung auf eine Person des Vorstands wird zugelassen. Der Vorsitzende darf kein weiteres Amt im Vorstand innehaben.

3. Der Vorstand kann beschließen, dass in der jeweils nächsten Mitgliederversammlung weitere Mitglieder des erweiterten Vorstandes gewählt werden sollen.

4. Der Vorstand beschließt über alle Vereinsangelegenheiten, soweit sie nicht eines Beschlusses der Mitgliederversammlung bedürfen.

5. Der Vorstand führt die Beschlüsse der Mitgliederversammlung aus.

6. Der Verein wird gerichtlich und außergerichtlich vom 1. Vorsitzenden oder seinem Vertreter dem 2. Vorsitzenden vertreten, wobei jeder für sich allein vertretungsberechtigt ist. In Innenverhältnis zum Verein wird der Stellvertreter jedoch nur bei Verhinderung des Vorsitzenden tätig.

7. Der Vorstand tritt auf Verlangen eines Vorstandsmitglieds nach Absprache mit den anderen Vorstandsmitgliedern zusammen. Der Vorstand ist bei Anwesenheit von 3 Mitgliedern beschlussfähig, wobei entweder der Vorsitzende oder der Stellvertreter an der Vorstandssitzung teilnehmen muss. Der Vorstand fasst Beschlüsse mit Stimmenmehrheit. Bei Stimmengleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden bzw. des Stellvertreters bei Abwesenheit des Vorsitzenden. Beschlüsse des Vorstands können bei Eilbedürftigkeit auch schriftlich oder telefonisch gefasst werden, wenn alle Vorstandsmitglieder ihre Zustimmung zu diesem Verfahren schriftlich oder telefonisch erklären. Schriftlich oder telefonisch gefasste Beschlüsse sind vom Schriftführer schriftlich niederzuschreiben und zusammen mit dem Vorsitzenden zu unterschreiben.

8. Änderungen der Satzung, die von Gerichts-, Finanz- oder Aufsichtsbehörden aus formalen Gründen verlangt werden, kann der Vorstand von sich aus vornehmen und muss sie in der nächsten Mitgliederversammlung mitteilen.

9. Der Verein ist nur durch die Unterschrift zweier Vorstandsmitglieder rechtlich gebunden, es sei denn es besteht eine Sondervollmacht. Für den allgemeinen administrativen Schriftverkehr, den der Verein nicht rechtlich bindet, besteht Einzelunterschrift eines Vorstandsmitglieds.

**§ 9. Protokollierung der Beschlüsse.** Die Beschlüsse der Mitgliederversammlung und des Vorstands sowie der Abteilungsversammlungen und der Ausschüsse sind zu protokollieren. Das Protokoll ist vom Versammlungsleiter und vom Protokollführer zu unterzeichnen.

**§ 10. Vereinsfinanzierung.** Der Mitgliedsbeitrag sowie Sonderbeiträge, Aufnahmegebühren und Umlagen werden von der Mitgliederversammlung festgelegt.

Der Vorstand kann in begründeten Fällen Beiträge, Aufnahmegebühren und Umlagen ganz oder teilweise erlassen oder stunden.

Ehrenmitglieder können von der Pflicht zur Zahlung von Beiträgen und Umlagen befreit werden. Die erforderlichen Geld- und Sachmittel des Vereins werden beschafft durch:

- a) Mitgliedsbeiträge,
- b) Entgelte für Veranstaltungen des Vereins
- c) Spenden.

Der Mitgliedsbeitrag wird von der Mitgliederversammlung beschlossen. Die Beträge sind jeweils fällig zum 1.1. eines jeden Vereinsjahres. Zur Veränderung der Höhe des Mitgliedsbeitrages und der Aufnahmegebühr ist eine einfache Mehrheit der in der Mitgliederversammlung anwesenden stimmberechtigten Mitglieder erforderlich. Bei Auflösung des Vereins oder bei Wegfall steuerbegünstigter Zwecke fällt das Vermögen des Vereins an den Vorsitzenden, der es ausschließlich, unmittelbar und unverzüglich für gemeinnützige/mildtätige/kirchliche Zwecke zu verwenden hat. Beschlüsse über die künftige Verwendung des Vereinsvermögens dürfen erst nach Einwilligung des dafür zuständigen Amtes ausgeführt werden.

**§ 11. Kassenprüfung.** Die Mitgliederversammlung wählt für die Dauer von 2 Jahren zwei Kassenprüfer und zwei Ersatzkassenprüfer, die nicht dem Vorstand angehören dürfen und bis zur Neuwahl im Amt bleiben. Wederwahl ist zulässig. Die Kassenprüfer prüfen die Rechnungs- und Kassenführung des Vereins mindestens einmal vor jeder ordentlichen Mitgliederversammlung und erstatten in dieser ihren Kassenprüfungsbericht. Über ihre Entlastung entscheidet die Mitgliederversammlung

**§ 12. Schlussbestimmung.** Für unwirksam oder nicht eindeutige Paragraphen gelten die Auslegungen des „Loi du 21. Avril 1928 sur les Associations et les fondations sans but lucratif“. Sollte eine der aufgeführten Bestimmungen unrichtig, unvollständig oder unwirksam ist diese durch eine wirksame zu ersetzen. Alle anderen Bestimmungen gelten weiterhin unverändert.

Es gelten die Statuten, sowie die Sportregelungen des FLCK, Fédération Luxembourgeoise de Canoe-Kayak, Luxembourg R.C.S. F0006969.

**§ 13. Resolution.** Die Gründungsversammlung beschließt den Sitz des Kanu Club Sauertal a.s.b.l. nach Camping du Barrage route d'Echternach L-6850 Rosport zu legen.

Die Gründungsversammlung beschließt die:

Ernennung von Herrn Pierre Grethen geboren am 22.07.67 zum 1. Vorsitzenden

Ernennung von Frau Odette Wagner geboren am 03.11.58 zur 2. Vorsitzenden/Stellvertreterin

Kanu Club Sauertal a.s.b.l.

Ernennung von Herrn Hermann-Josef Schneider geboren am 15.01.50 zum Schriftführer

Ernennung von Herrn Matthias Rohde geboren am 27.01.70 zum Schatzmeister

Die Gründungsversammlung beschließt den Mitgliedsbeitrag für das 1. Jahr wie folgt festzusetzen:

Erwachsene Einzelmitglieder: 100€

Kinder und Jugendliche: 50€

Familienbetrag: 150€

**§ 14. Inkrafttreten.** Diese Satzung tritt mit der Eintragung ins,Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg' in Kraft.

Rosport, den 30. Juni 2013.

Pierre Grethen / Matthias Rohde / Daniel Schneider / Odette Wagner / Romain Baumgart / Hermann-Joseph Schneider.

Référence de publication: 2013092959/211.

(130112396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

**Blue Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 158.176.

L'an deux mil treize, le vingt-huit juin.

Pardevant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme BLUE LUXEMBOURG S.A., ayant son siège à L-8506 Redange/Attert, 30L, rue de Niederpallen, inscrite au RCSL sous le numéro B 158.176,

Constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 décembre 2010, publié au Mémorial C numéro 693 du 12 avril 2011.

L'assemblée est présidée par Monsieur Benoît LIMAUGE, gérant d'entreprises, demeurant à B-Villers-la-Ville, qui désigne comme secrétaire Madame Christine NOËL, clerc de notaire, demeurant à B-Morhet.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Nico SIMON, clerc de notaire, demeurant à Weiswampach.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Les actionnaires présents et/ou représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

La liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il résulte de la liste de présence que toutes les CENT (100) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Transfert du siège social et modification afférente de l'article premier des statuts.

2.- Acceptation de la démission d'un administrateur et nomination d'un nouvel administrateur qui terminera son mandat.

3.- Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes qui terminera son mandat.

L'assemblée, ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution.*

L'assemblée décide de transférer le siège social de Redange/Attert à L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons. En conséquence le troisième alinéa de l'article premier des statuts est supprimé et remplacé par le suivant: «Le siège est établi à Windhof.»

*Deuxième résolution.*

L'assemblée accepte la démission de l'administrateur GROUPE ABP S.A. et lui donne décharge pour sa mission jusqu'à ce jour.

L'assemblée nomme comme nouvel administrateur la société de droit belge QUATRO INVESTMENT S.P.R.L., ayant son siège à B-7181 Seneffe, chaussée de Nivelles, 121, boîte 2, avec comme représentant permanent Monsieur Benoît LIMAUGE, gérant d'entreprises, demeurant à B-1495 Villers-la-Ville, 43, rue Houlette.

Cet administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

*Troisième résolution.*

L'assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes et lui donne décharge pour sa mission jusqu'à ce jour. Elle nomme comme nouveau commissaire aux comptes la société de droit belge INSIGO, ayant son siège à B-1653 Dworp, Kerkstraat, 41, qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ MILLE CENT CINQUANTE (1.150) EUROS.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures ils ont signé les présentes avec le notaire.

Signé: Limaugue, Noël, Simon, THOLL.

Enregistré à Mersch, le 03 juillet 2013. Relation: MER/2013/1406. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Muller.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C.

Mersch, le 8 juillet 2013.

Référence de publication: 2013093088/57.

(130114153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

**Bremner Fundamental Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 178.472.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh day of June,

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Bremner Fundamental GP Limited, incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office at the offices of Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, Cayman Islands KYI-1104, registered under number MC-276822, acting as general partner of Bremner Fundamental Master Fund L.P., incorporated under the laws of Cayman Islands, registered at the offices of Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, Cayman Islands KYI-1104 under number MC-71467,

here represented by Perrine Macgorigh, Lawyer with professional address in Luxembourg by virtue of one (1) proxy given under private seal

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with it with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to incorporate a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") with the following articles of incorporation:

## Title I. - Form - Corporate object - Duration - Name - Registered office

**Art. 1. Form.** There is hereby formed between the subscriber and all those who may become members in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is (i) the holding of participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations, (ii) the financing of any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign companies belonging to the same group of companies as the Company and (iii) the acquisition of intellectual property rights and the licensing of such rights to any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign companies.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

The Company may also act as manager or director of one or several companies in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The Company may borrow money in any form and proceed to the issuance of bonds, notes, promissory notes, certificates or any other financial or debt instruments or debt securities which may be convertible or not.

The Company may grant loans or advance money by any means to other companies or undertakings belonging to the same group of companies as the Company and render any assistance by way in particular of the granting of guarantees, collaterals, pledges, securities or otherwise and subordinate its claims in favor of third parties for the obligations of any such companies or undertakings. The Company may acquire intellectual property rights in any form and may grant rights in any such acquired intellectual property rights (by license agreement or otherwise) to any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign companies.

The Company may also enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and any such other risks generally.

In addition, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it may deem necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Name.** The Company will have the name "Bremner Fundamental Investments S.à r.l."

**Art. 5. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality where the Company has its registered office by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

If political, economical or social developments that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Company, have occurred or are imminent, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

## Title II. - Share capital, Shares and Transfer of shares

**Art. 6. Share capital.** The share capital is set at twenty thousand American dollars (USD 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one American dollar (USD 1.-) each.

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 18 of the Articles.

**Art. 7. Share premium account.** The Company may set up a share premium account into which any premium paid on any share is transferred. The share premium account is at the free disposal of the board of managers.

**Art. 8. Shareholders' rights.** Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10. Transfer of shares.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In case of two shareholders, the Company's shares are freely transferrable between such two shareholders.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

### Title III. - Management

**Art. 11. Board of managers.** The Company is managed by one (hereinafter the "Sole Manager") or more managers. If several managers are appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the "Board of Managers"). The manager (s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders.

**Art. 12. Powers of the board of managers.** In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the law or these Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

**Art. 13. Representation of the company.** Towards third parties, the Company shall be bound by (i) the single signature of the Sole Manager, and in case of plurality of managers by (ii) the joint signature of any two managers or (iii) the single signature of any person to whom such signatory power has been delegated by the Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers, but only within the limits of such power.

**Art. 14. Delegation of power.** The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

**Art. 15. Meeting of the board of managers.** In case of plurality of managers, the Board of Managers may elect a chairman among its members. If the chairman is unable to be present, his office will be taken by election among the managers present at the meeting. The Board of Managers may also elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman or by any manager.

Written or verbal notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing or by letter, telefax, email, telegram or telex of each manager.

Separate notice shall not be required for individually meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers. Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, by letter, telefax, email, telegram or telex another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage. Votes may also be cast in writing by letter, telefax, email, telegram or telex.

The Board of Managers may only validly deliberate and take decisions if a majority of its members are present or represented and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority.

One or more managers may participate and vote in any meeting of the Board of Managers by conference call or video conference or by other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

**Art. 16. Minutes of the meetings.** The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by any two managers, or by the chairman and the secretary. Extracts of the minutes can also be delivered to third parties dealing with the Company and certified either by any two managers, or by the chairman and the secretary or anyone to whom such power has been delegated by the Board of Managers. These minutes and extracts and all factual declarations con-

tained therein shall be conclusive evidence towards the Company and any interested person that the resolutions have been duly taken at a meeting of the board of managers validly held.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the Board of Managers. The resolutions may be signed by the managers in a single or in several separate documents sent by letter, telefax, email, telegram or telex at the registered office of the Company. The date of the written resolutions will be the date of the last signature of a manager on a copy of the present written resolutions.

**Art. 17. Liability of the managers.** The Sole Manager, or in case of plurality of managers, the members of the Board of Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

#### **Title IV. - Shareholders' meetings**

**Art. 18. Shareholders' meetings.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

Shareholders' meetings may always be convened by any two (2) managers, failing which by shareholder(s) representing more than half of the share capital of the Company.

If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a shareholder. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholder(s) owning more than half of the share capital.

However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by (i) a majority of shareholders (ii) owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

#### **Title V. - Accounting year and Annual accounts**

**Art. 19. Accounting year.** The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 20. Annual accounts.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers, as the case may be, prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21. Allocation of profits and Interim dividends.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Notwithstanding the foregoing, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers may in particular decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve as established by the Law or the Articles.

Payments of distributions shall be made to the shareholders at their addresses in the register of shareholders. Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the Sole Manager or the Board of Managers shall determine from time to time.

Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by the Law.

#### **Title VI. - Liquidation and Dissolution**

**Art. 22. Liquidation.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 23. Dissolution.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

## Title VII. - Applicable law

**Art. 24. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty first of December two thousand thirteen.

### *Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, Bremner Fundamental GP Limited, prenamed, acting as General Partner of the fund Bremner Fundamental Master Fund L.P., prenamed, declared to subscribe for twenty thousand (20,000) shares and have them fully paid up in the amount of twenty thousand American dollars (USD 20,000.-) by contribution in cash in the amount of twenty thousand American dollars (USD 20,000.-), so that the amount of twenty thousand American dollars (USD 20,000.-) is at the free disposal of the Company.

### *Resolutions of the sole shareholder*

The following persons are appointed for an unlimited duration with immediate effect as managers of the Company:

- Mr Aidan FOLEY, managing director, born on 8 December 1976 at Port Lairge/Waterford, Ireland, residing professionally at L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers; and

- Mr Sébastien FRANCOIS, private employee, born on 4 December 1980 at Libramont-Chevigny, Belgium, residing professionally at L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

3) The sole shareholder resolves to fix the registered office of the Company at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at approximately one thousand two hundred Euro.

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-septième jour du mois de juin.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

### A COMPARU:

Bremner Fundamental GP Limited, une société incorporée sous les lois des îles Caïmans, ayant son siège social aux bureaux de Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Caïman, îles Caïmans KYI-1104, enregistrée sous le numéro MC-276822, agissant à titre de commandité du fonds Bremner Fundamental Master Fund L.P., incorporée sous les lois des îles Caïmans, enregistrée aux bureaux de Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Caïman, îles Caïmans KYI-1104 et sous le numéro MC-71467,

ici représentée par Perrine Macgorigh, juriste ayant son adresse professionnelle à Luxembourg en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de constituer une société à responsabilité limitée dont les statuts sont les suivants:

### **Titre I<sup>er</sup> . - Forme, Objet social durée, Nom, Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme.** Il est formé par les présentes par le souscripteur et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société»), qui est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

**Art. 2. Objet social.** La Société a pour objet (i) la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations, (ii) le financement de toute société commerciale, industrielle, financière ou autre luxembourgeoise ou étrangère appartenant au même groupe de sociétés que la Société et (iii) l'acquisition de droits de propriété intellectuelle et la licence de ces droits à toutes sociétés commerciale, industrielle, financière ou autre Luxembourgeoise ou étrangère.

La Société peut acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société peut également agir en qualité de gérant ou d'administrateur d'une ou de plusieurs sociétés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter de l'argent sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de titres, de reconnaissance de dettes, de certificats ou de tout autre instrument financier ou de dette convertibles ou non.

La Société peut accorder des prêts ou des avances par tous moyens à d'autres sociétés ou autres entreprises appartenant au même groupe de société que le société et accorder tout concours par voie notamment d'octroi de garanties, de sûretés, de nantissements, de gages ou autres ou subordonner ses droits au profit de tiers pour les obligations desdites sociétés ou entreprises.

La Société peut acquérir des droits de propriétés intellectuelles de toute forme et peut octroyer des droits à ces droits de propriété intellectuelle acquis (par contrat de licence ou autre) à toutes sociétés commerciale, industrielle, financière et autre Luxembourgeoise ou étrangère.

La Société peut également contracter, exécuter ou accomplir toutes opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, de prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires.

La Société peut, de manière générale, utiliser toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et généralement de tout autre risque.

En outre, la Société peut accomplir toute opération financière, juridique, commerciale et technique et, en général, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération ou transaction qu'elle jugera utile ou nécessaire à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Nom.** La Société a comme dénomination «Bremner Fundamental Investments S.à r.l.».

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg Ville (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire du ou des associés prise aux conditions requises pour la modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune dans laquelle son siège social est situé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, telles que définis par la gérance de la Société, sont intervenus ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesure provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires de transfert du siège social seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la gérance de la Société.

## **Titre II. - Capital social, Parts sociales et Transfert de parts sociales**

**Art. 6. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'actionnaire unique ou par décision de l'Assemblée des actionnaires, conformément à l'article 18 des statuts.

**Art. 7. Compte de prime d'émission.** La Société peut mettre en place un compte de prime d'émission sur lequel toute prime payée sur toute part sociale est transférée. Le compte de prime d'émission est à la libre disposition du Conseil de Gérance.

**Art. 8. Droits des actionnaires.** Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9. Indivision des parts sociales.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10. Transfert de parts sociales.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre ces deux associés.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux sont transmissibles sous réserve du respect des dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des autres associés à la majorité des trois quarts du capital social. Ce consentement n'est cependant pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

### Titre III. - Gérance

**Art. 11. Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un (ci-après, le «Gérant Unique») ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance (ci-après, le «Conseil de Gérance»). Le(s) gérant(s) ne doit (vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 12. Pouvoirs du Conseil de Gérance.** Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

**Art. 13. Représentation de la société.** Envers les tiers, la Société est valablement engagée par (i) la signature du gérant unique, et dans le cas de pluralité des gérants, par (ii) la signature conjointe de deux Gérants ou (iii) par la signature unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir aurait été conféré par le Gérant Unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, mais seulement un pouvoir limité.

**Art. 14. Délégation de pouvoir.** Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant (s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

**Art. 15. Réunion du Conseil de Gérance.** En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance pourra également élire un secrétaire, qui n'a besoin d'être ni gérant ni associé de la Société.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président ou par tout gérant.

Une convocation écrite ou verbale de toute réunion du Conseil de Gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à la réunion. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informé et avoir eu connaissance de l'agenda de la réunion. Il pourra être renoncé à cette convocation par l'accord écrit ou par lettre, télécopie, courriel, télégramme ou télex de tout gérant.

Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du Conseil de Gérance. Chaque gérant pourra participer aux réunions du Conseil de Gérance en mandatant un autre gérant comme son mandataire par écrit, par lettre, télécopie, courrier, télégramme, ou télex. Un gérant pourra également mandater un autre gérant afin qu'il le représente par téléphone, la confirmation écrite dudit mandat pouvant se faire ultérieurement.

Les votes pourront également être effectués par écrit, par lettre, télécopie courrier, télégramme ou télex.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et toute décision prise par le Conseil de Gérance requiert une majorité simple.

Un ou plusieurs gérants peut participer et voter à toute réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou vidéo conférence ou par tout moyen autre moyen de communication similaire permettant ces derniers à communiquer de manière simultanée entre eux. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à la participation en personne à une telle réunion.

**Art. 16. Procès-verbaux des réunions.** Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par deux gérants ou par le président et le secrétaire. Des extraits des procès-verbaux peuvent également être délivrés à des tiers en relation d'affaires avec la Société et certifiés soit par deux gérants, soit par le président et le secrétaire, soit toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué par le Conseil de Gérance. Ces procès-verbaux et extraits ainsi que toutes les déclarations factuelles qu'ils contiennent sont réputées prouver, à l'égard de la Société et de tout tiers intéressé, que les résolutions ont été dûment prises à une réunion du Conseil de Gérance de la Société valablement tenue.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance. Les résolutions pourront être signées par les gérants sur un ou plusieurs documents séparés envoyés par lettre, télécopie, courrier, télégramme ou télex au siège social de la Société. Les résolutions porteront la date du jour de la dernière signature des gérants.

**Art. 17. Responsabilité des gérants.** Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, les membres du Conseil de Gérance ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

#### **Titre IV. - Assemblée des actionnaires**

**Art. 18. Assemblée des actionnaires.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés pourra être convoquée par deux (2) gérants, sinon par les actionnaires représentant plus de la moitié des parts du capital de la société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Un associé pourra être représenté à l'assemblée générale des associés en nommant par écrit (ou par fax ou par email ou par tout autre moyen similaire), un mandataire, qui ne doit pas être obligatoirement un associé. Les décisions collectives prises lors d'une assemblée des associés seront adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par (i) une majorité d'associés (ii) détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi. Le changement de nationalité de la société exige l'unanimité.

#### **Titre V. - Exercice social et Comptes annuels**

**Art. 19. Exercice social.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 20. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 21. Allocation des bénéfices et Dividendes intérimaires.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Nonobstant les stipulations qui précèdent, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le ou les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Le paiement de distributions se fera aux associés à leurs adresses figurant sur le registre des associés. Les distributions seront payées en la devise et au moment et lieu que le gérant unique ou le Conseil de Gérance déterminera périodiquement. Des acomptes sur dividendes pourront être versés conformément aux conditions prévues dans la Loi sur les Sociétés.

#### **Titre VI. - Liquidation et Dissolution**

**Art. 22. Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 23. Dissolution.** La Société ne sera pas dissoute pour cause de mort, suspension des droits civils, faillite ou banqueroute de l'associé unique ou de l'un des associés.

#### **Titre VII. - Loi applicable**

**Art. 24. Loi applicable.** Référence est faite aux dispositions de la Loi pour toutes les matières pour lesquelles aucune disposition spécifique n'est faite dans ces Statuts.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille treize.

*Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, Bremner Fundamental GP Limited, susnommée, agissant à titre de commandité du fonds Bremner Fundamental Master Fund L.P., susnommée, déclare souscrire aux vingt mille (20.000) parts sociales et les libérer intégralement au montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) par versement en espèces d'un montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-), de sorte que la somme de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) est à la libre disposition de la Société.

*Décision de l'associé unique*

1) L'associé unique décide de nommer avec effet immédiat les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée illimitée:

- Mr. Adrian FOLEY, directeur général, né le 8 décembre 1976 à Port Lairge/Waterford, en Irlande, ayant son adresse professionnelle au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg; et

- Mr. Sébastien FRANCOIS, employé privé, né le 4 décembre 1980 à Libramont-Chevigny, en Belgique, ayant son adresse professionnelle au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.

2) L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130, Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents Euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du comparant que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. MACGORIGH, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg AC, le 28 juin 2013. Relation: LAC/2013/30082. Reçu soixante quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Référence de publication: 2013093057/436.

(130113084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

**Bati C S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 30, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 37.813.

L'an deux mille treize, le vingt-huit juin.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée «BATI C S.A.», ayant son siège social au 30, rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 37.813.

Ladite société a été constituée originellement sous la dénomination de «BATCHIMIE et Cie», suivant acte notarié du 8 août 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 64 du 25 février 1992. Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 31 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°1562 du 13 juillet 2011.

Le capital social souscrit actuel de la société s'élève à quatre cent quatre-vingt-treize mille cinq cents euros (493.500.- EUR), représenté par dix-neuf mille sept cent quarante (19.740) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune.

L'assemblée désigné comme président Monsieur Claude WAGNER, directeur de société, demeurant professionnellement au 30, rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange.

Le président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Eric LAFFINEUSE, employé privé, demeurant au 3, rue d'Adhérée, B-6747 Chatillon.

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signé par les membres du bureau et le notaire. Ladite liste ensemble avec les procurations des actionnaires représentés, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

II. Qu'il résulte de la liste de présence précitée que toutes les dix-neuf mille sept cent quarante (19.740) actions représentatives du capital social de la société, sont dûment présentes ou représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les différents points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit sans convocation préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemble est conçu comme suit:

1. Augmentation de capital à concurrence de treize mille cinq cents euros (13.500.- EUR), en vue de porter le capital social de son montant actuel de quatre cent quatre-vingt-treize mille cinq cents euros (493.500.- EUR) à cinq cent sept mille euros (507.000.- EUR), par l'émission de cinq cent quarante (540) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune,

à souscrire au pair et à libérer intégralement par un actuel actionnaire «Sparlux S.à r.l.» par apport en espèces.

2. Modification subséquente de l'article 5, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts de la société.

3. Divers.

Ensuite l'assemblée après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après avoir délibéré a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de treize mille cinq cents euros (13.500.- EUR), en vue de porter le capital social de son montant actuel de quatre cent quatre-vingt-treize mille cinq cents euros (493.500.- EUR) à cinq cent sept mille euros (507.000.- EUR),

par l'émission de cinq cent quarante (540) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune,

à souscrire au pair et à libérer intégralement par un actuel actionnaire «Sparlux S.à r.l.» par apport en espèces.

Les autres actionnaires, renoncent expressément à leur droit de souscription à de nouvelles actions.

#### *Souscription - Libération*

Et à l'instant, cinq cent quarante (540) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune ont été souscrites par un actionnaire actuel «Sparlux S.à r.l.», elle-même ici valablement représentée par son gérant unique Monsieur Eric LAFFINEUSE, prénommé,

et entièrement libérée en espèces, de sorte que le montant de treize mille cinq cents euros (13.500.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide, à la suite des résolutions qui précèdent, de modifier l'article 5, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts de la société, afin de lui donner la nouvelle teneur suivante:

« **Art. 5. (alinéa 1<sup>er</sup>).** Le capital souscrit est fixé à cinq cent sept mille euros (507.000.-EUR) représenté par vingt mille deux cent quatre-vingts (20.280) actions nominatives de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune.»

#### *Clôture de l'assemblée*

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

#### *Déclaration - Evaluation des frais*

Le notaire déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite au présent acte, est estimé approximativement à mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg aux lieu et date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, l'autre actionnaire ayant signé

Signé: C. Wagner, C. Petit, E. Laffineuse et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juillet 2013. LAC/2013/30594. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Référence de publication: 2013093066/79.

(130114254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

**Commercial Investment Alcobendas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.610.950,00.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 76.874.

In the year two thousand thirteen, on the twenty-fourth of June;

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

The private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg "APN Property Holdings (No. 1) S.à r.l.", established and having its registered office in L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under number 108961,

here represented by Mr. Jean-Marie POOS, licencié en sciences économiques, residing professionally in L-2120 Luxembourg, 16 Allée Marconi, by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg, on June 18, 2013; said proxy after having been initialed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing party, represented as foresaid, acting in its capacity as sole shareholder of the Company has requested the undersigned notary to document the following:

I.- The appearing party is the owner of all fifty-two thousand two hundred and nineteen (52.219) shares and sole shareholder of "Commercial Investment Alcobendas S.à r.l.", a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under number 76874 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Frank BADEN, notary then residing in Luxembourg, on 4 July 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 596 on 21 August 2000,

and whose articles of association have been amended by deeds of:

- the said notary Frank BADEN:

\* on 11 July 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 918 on 30 December 2000 and

\* on 20 October 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 283 on 19 April 2001,

- M<sup>e</sup> Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, on 27 November 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 622 on 10 August 2001,

- M<sup>e</sup> Paul DECKER, notary then residing in Luxembourg-Eich, on 1 August 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1464 on 28 December 2005,

- M<sup>e</sup> Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, on 11 March 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1183 on 1 June 2011.

II.- The Company has a share capital of two million six hundred ten thousand nine hundred and fifty Euros (EUR 2,610,950.-), divided into fifty-two thousand two hundred and nineteen (52,219) shares with a nominal value of fifty Euros (EUR 50.-) each.

III.- The appearing party, as sole shareholder of the Company, declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

IV.- The appearing party, as sole shareholder of the Company, declares explicitly to dissolve the Company and to put the Company into liquidation.

V.- The appearing party, resolves to appoint "APN Funds Management Limited", with registered office in AUS-3000 Melbourne, Victoria, 101 Collins Street, (Australia), registered with the Australian Business Register under number CAN 080 674 479, as liquidator of the Company.

VI.- The appearing party resolves that the liquidator shall have the most extended powers as provided by articles 144 to 148bis of the Luxembourg companies law. He may carry out all the deed provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the Company for all operation being a matter of liquidation purpose to realize the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the Company to the shareholder, in kind or in cash.

VII.- The appearing party resolves to give full discharge to the members of the board of managers of the Company for the execution of their mandate until the date of the present meeting.

#### Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

#### Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-quatre juin;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

La société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "APN Property Holdings (No. 1) S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 108961,

ici représentée par Monsieur Jean-Marie POOS, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 18 juin 2013; laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle partie comparante, représentée comme ci-avant, agissant en sa qualité d'associée unique de la Société, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations:

I.- La partie comparante est la propriétaire de toutes les cinquante-deux mille deux cent dix-neuf (52.219) parts sociales et l'associée unique de "Commercial Investment Alcobendas S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 76874 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, le 4 juillet 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 596 du 21 août 2000,

et ont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par:

- ledit notaire Frank BADEN:

\* le 11 juillet 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 918 du 30 décembre 2000,

\* le 20 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 283 du 19 avril 2001,

- Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, le 27 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 622 du 10 août 2001,

- Maître Paul DECKER, notaire alors de résidence à Luxembourg-Eich, le 1<sup>er</sup> août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1464 du 28 décembre 2005; et

- Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, le 11 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1183 du 1<sup>er</sup> juin 2011.

II.- Le capital social de la Société s'élève actuellement à deux millions six cent dix mille neuf cent cinquante euros (EUR 2.610.950,-), représenté par cinquante-deux mille deux cent dix-neuf (52.219) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.

III.- La partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- La partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, décide de procéder à la dissolution de la Société et à sa mise en liquidation volontaire.

V.- La partie comparante, décide de nommer "APN Funds Management Limited", avec siège social à AUS-3000 Melbourne, Victoria, 101 Collins Street, (Australie), inscrite au Australian Business Register sous le numéro: CAD 080 674 479, en tant que liquidateur de la Société.

VI.- La partie comparante décide que le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société à l'associée, en nature ou en numéraire.

VII.- La partie comparante décide de donner pleine décharge aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de cette assemblée.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J-M. POOS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juin 2013. LAC/2013/29558. Reçu douze euros 12,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Référence de publication: 2013093118/123.

(130114481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

---

### **Compagnie Financière d'Echternach S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 14.187.

#### **CLÔTURE DE LIQUIDATION**

L'an deux mille treize, le vingt et un juin.

Par devant Nous, Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- La société civile TRIX, ayant son siège social à B-1150 Woluwe-St-Pierre, Avenue Godaux 30.
- Madame Evelyne De Beir, demeurant à B-1652 Alseberg, Wolfpoortstraat 36.
- Madame Isabelle De Beir, demeurant à B-1180 Uccle, Avenue des Aubépines 88.
- Monsieur Pierre-Paul De Beir, demeurant à B-8500 Kortrijk, Liebaertlaan 53.
- La société civile NIMBUS, ayant son siège social à B-8500 Kortrijk, David Tenierslaan 10.
- La société civile Ursus Major, ayant son siège social à B-9820 Merelbeke, Van Laetestraat 2a.

Tous ici représentés par Monsieur FONS MANGEN, expert-comptable, demeurant à Ettelbruck, en vertu de procurations sous seing privé, lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, déclarent et requièrent le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. Que la société anonyme «COMPAGNIE FINANCIERE D'ECHTERNACH S.A.- SPF», ci-après dénommée "la Société", inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 14.187, a été constituée suivant acte reçu en date du 5 octobre 1976, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 261 du 22 novembre 1976.

2. Que le capital social est fixé à neuf cent vingt mille euros (920.000.-EUR), représenté par trois mille sept cents (3.700) actions sans désignation de valeur nominale.

3. Que les actionnaires représentés sont les seuls propriétaires de la totalité des actions de la prédite Société.

4. Que l'activité de la Société ayant cessé et que les comparants prononcent la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation avec effet immédiat.

5. Que les comparants, en tant qu'actionnaires (Les «Actionnaires»), se désignent eux-mêmes comme liquidateurs de la Société.

6. Que les Actionnaires déclarent fixer à tout de suite la deuxième et la troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

7. Qu'en leurs capacités de liquidateurs de la Société, les Actionnaires requièrent le notaire instrumentant d'acter qu'ils déclarent avoir réglé tout le passif de la Société ou l'avoir dûment provisionné et avoir transféré tous les actifs à leur profit proportionnellement à leur participations dans la Société.

8. Que les Actionnaires sont investis de tous les éléments actifs de la Société et répondront personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

9. Que les déclarations des liquidateurs ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par la société anonyme "RAMLUX S.A.", établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg au 9b, boulevard Prince Henri, désignée «commissaire-vérificateur» par les Actionnaires de la Société.

10. Que les Actionnaires approuvent les comptes de liquidation et donnent décharge pleine et entière au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.

11. Que les Actionnaires prononcent la clôture de la liquidation et constatent que la Société a définitivement cessé d'exister.

12. Que-décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

13. Que les livres et documents de la Société dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins au siège social à L-1724 Luxembourg au 9B, boulevard Prince Henri.

Et à l'instant les comparants ont présenté au notaire instrumentaire les actions qui ont été annulées en présence du notaire.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. MANGEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 24 juin 2013. Relation: LAC/2013/28838. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013093119/61.

(130114333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

### **COF III (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 178.474.

#### — STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty eighth day of June.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

COF III Holdings (Lux) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 44, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000) and in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies,

here represented by Flora Gibert, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

#### **I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "COF III (Lux) S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Corporate object.**

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks. Without limiting the generality of the foregoing, the Company may invest by entering into and performing derivatives transactions (including but not limited to total return swaps, credit default swaps, any other swaps, futures, forwards, derivatives, options etc.) and similar transactions.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

**Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

**II. Capital - Shares****Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000), represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased once or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

**Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

### III. Management - Representation

#### **Art. 7. Appointment and Removal of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

#### **Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

##### 8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

##### 8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that they know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting before the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented provided that, if the shareholders have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Board can only validly deliberate and act if there is at least one Class A manager present or represented and at least one Class B manager present or represented.

(vi) Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, resolutions of the Board are also taken by the affirmative votes of at least one class A manager present or represented and at least one class B manager present or represented.

(vii) The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(viii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(ix) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting and bear the date of the last signature.

##### 8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two managers provided that, if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, the Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

#### **Art. 9. Sole manager.**

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

#### **Art. 10. Liability of the managers.**

10.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

### IV. Shareholder(s)

#### **Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' circular resolutions.**

##### 11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

#### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

#### **Art. 12. Sole shareholder.**

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

### **V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

#### **Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

13.5. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five, the annual General Meeting of the Company shall be held each year on the first Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (i.e. a Business Day), on the next following Business Day at the same time and place.

13.6. The annual accounts must be filed with the Luxembourg Register of Commerce and Companies within the month of their approval by the annual General Meeting and at the latest within seven months after the date of closing of the financial year.

#### **Art. 14. Réviseurs d'entreprises.**

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

#### **Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and decreased by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts; and

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## **VII. General provisions**

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

### *Transitional provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2013.

### *Subscription and Payment*

Thereupon,

COF III Holdings (Lux) S.à r.l., represented as stated above, subscribes to twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in an amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000).

The amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro.

### *Resolutions of the shareholders*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period:

- Shari Silverman spouse Verschell born on December 28, 1980 in New York, United States of America, having her professional address at 9 West 57<sup>th</sup> Street, 41<sup>st</sup> Floor, New York, New York 10019, United States of America; and

- Joseph D. Glatt, born on June 21, 1973 in New Jersey, United States of America, having his professional address at 9 West 57<sup>th</sup> Street, 41<sup>st</sup> Floor, New York, New York 10019, United States of America.

2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

- René Beltjens, born on September 17, 1961, in Etterbeek, Belgium, having his professional address at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Laurent Ricci, born on September 14, 1972, in Thionville, France, having his professional address at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Michael Robert Kidd, born on April 18, 1960, in Basingstoke, County of Hampshire, United Kingdom, having his professional address at 44, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at 44, Avenue J. F. Kennedy, L1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who has signed it together with the undersigned notary.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-huit juin,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

#### **A COMPARU:**

COF III Holdings (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée Luxembourgeoise, ayant son siège social au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, ayant un capital social de vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25.000) et en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg,

ici représentée par Flora Gibert, employée, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resta annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

#### **I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "COF III (Lux) S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance.

Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instru-

ments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques. Sans limite de ce qui précède, la Société peut investir en entrant, et en réalisant des transactions dérivées (en ce compris des contrats d'échange sur rendement total, des contrats d'échanges sur risque de crédits, tout autre contrat d'échange, futures, forwards, des options, etc.) et autres transactions similaires.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

### **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.**

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

##### **8.1. Pouvoirs du conseil de gérance**

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

##### **8.2. Procédure**

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion avant ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés sous réserve du cas où les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B et où le Conseil ne délibère et n'agit alors valablement que si au moins un gérant de classe A soit présent ou représenté et qu'au moins un gérant de classe B soit présent ou représenté.

(vi) Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, pourvu que, si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, les décisions du Conseil soient adoptées par les votes affirmatifs d'au moins un gérant de classe A présent ou représenté et d'au moins un gérant de classe B présent ou représenté.

(vii) Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(viii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(ix) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants sous réserve du cas où les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, où la Société est alors engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

### Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

### Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

## IV. Associé(s)

### Art.11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

#### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

#### **Art. 12. Associé unique.**

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

#### **Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13.5. Lorsque le nombre d'associés de la Société dépasse vingt-cinq associés, l'Assemblée Générale annuelle de la Société se tiendra chaque année le premier mardi du mois de juin à 15h00 au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un Jour Ouvrable), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

13.6. Les comptes annuels doivent être déposés au Registre du Commerce et des Sociétés endéans le mois de leur approbation par l'Assemblée Générale annuel et au plus tard endéans les sept mois suivant la date de la clôture de l'exercice social.

#### **Art. 14. Réviseurs d'entreprises.**

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels.

Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant,

augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi applicable et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2013.

### *Souscription et Libération*

Sur ces faits,

COF III Holdings (Lux) S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000).

Le montant de vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille trois cents Euros.

### *Résolutions des associés*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

- Shari Silverman épouse Verschell, née le 28 décembre 1980 à New York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 9 West 57<sup>th</sup> Street, 41<sup>st</sup> Floor, New York, New York 10019, Etats-Unis d'Amérique; et

- Joseph D. Glatt, né le 21 juin 1973 dans le New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 9 West 57<sup>th</sup> Street, 41<sup>st</sup> Floor, New York, New York 10019, Etats-Unis d'Amérique.

2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- René Beltjens, né le 17 septembre 1961 à Etterbeek, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Laurent Ricci, né le 14 septembre 1972 à Thionville, France, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Michael Robert Kidd, né le 18 avril 1960 à Basingstoke, County of Hampshire, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 44, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 44, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg AC, le 1 juillet 2013. Relation: LAC/2013/30204. Reçu soixante quinze euros (75,-€).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Référence de publication: 2013093172/534.

(130114179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

#### **Modim International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 56A, avenue François Clément.

R.C.S. Luxembourg B 37.719.

L'an deux mille treize, le vingt juin;

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société MODIM INTERNATIONAL S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-5612 Mondorf-les-Bains, 56A Avenue François Clément, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 37.719, constituée suivant acte reçu par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire alors de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 1<sup>er</sup> août 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 52 en date du 15 février 1992, page 2479, dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date en date du 27 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1363 en date du 2 juillet 2010 (ci-après la «Société»).

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de Maître Pierre METZLER, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg (ci-après le «Président»).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Marilyne BELLINGER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg (ci-après la «Secrétaire»).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Maître Morgane IMGRUND, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg (ci-après la «Scrutatrice»).

Le bureau de l'assemblée ainsi formé dresse la liste de présence qui, après avoir été signée «ne varietur» par les représentants des actionnaires ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal afin d'être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I.- Que l'ordre du jour est le suivant:

1) Décision de modifier l'objet social de la Société afin d'élargir celui-ci à la possibilité pour la Société de détenir des participations financières ainsi que de souscrire d'autres valeurs mobilières.

2) Modification de l'article 4 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

«La société a pour objet l'achat et la vente, la construction, la location et l'administration de tout bien immobilier situé au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toute opération commerciale, industrielle et financière s'y rattachant directement ou indirectement.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, commerciale, industrielle, financière ou autre; l'acquisition de valeurs mobilières de toute nature et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

La Société pourra utiliser ses fonds pour investir dans des biens immobiliers, pour créer, administrer, développer et céder ses actifs tels qu'ils seront composés à une époque déterminée et plus particulièrement mais non limitativement, son portefeuille de titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option, tous titres, et tous droits de propriété intellectuelle, de les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre et de recevoir ou d'accorder des licences relatives aux droits de propriété intellectuelle et d'accorder ou faire bénéficier les sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte ou généralement toute société du groupe de sociétés dont elle fait partie, de toute assistance, y compris assistance financière, prêts, avances ou garanties. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut par ailleurs émettre toute forme de valeur mobilière de toute nature et sous quelque forme que ce soit. La Société peut procéder à l'émission d'obligations par voie de souscription publique ou privée et emprunter des fonds sous quelque forme que ce soit, en conformité avec la Loi.

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toute mesure pour sauvegarder ses droits et réaliser toute opération, qui se rattache directement ou indirectement à son objet ou qui favorise son développement.»

### 3) Divers.

II. Que la présente assemblée a été convoquée suivant avis de convocation publié au Mémorial C n° 1283 en date du 31 mai 2013 et n° 1362 en date du 10 juin 2013 ainsi qu'au «Lëtzebuerger Journal», éditions des 31 mai 2013 et 10 juin 2013 chacune.

III.- Qu'il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires de la Société, détenant ensemble l'intégralité des cent trente-huit (138) actions d'une valeur nominale de vingt cinq mille euros (EUR 25.000,-) et représentant l'ensemble du capital social de la Société d'un montant de trois millions quatre cent cinquante mille euros (EUR 3.450.000,-) sont présents ou représentés à l'assemblée générale qui de ce fait est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour. Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués.

Ceci constaté, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution:*

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la Société afin d'élargir celui-ci à la possibilité pour la Société de détenir des participations financières ainsi que de souscrire d'autres valeurs mobilières.

#### *Deuxième résolution:*

Suite à la résolution prise ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

«La société a pour objet l'achat et la vente, la construction, la location et l'administration de tout bien immobilier situé au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toute opération commerciale, industrielle et financière s'y rattachant directement ou indirectement.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, commerciale, industrielle, financière ou autre; l'acquisition de valeurs mobilières de toute nature et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

La Société pourra utiliser ses fonds pour investir dans des biens immobiliers, pour créer, administrer, développer et céder ses actifs tels qu'ils seront composés à une époque déterminée et plus particulièrement mais non limitativement, son portefeuille de titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option, tous titres, et tous droits de propriété intellectuelle, de les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre et de recevoir ou d'accorder des licences relatives aux droits de propriété intellectuelle et d'accorder ou faire bénéficier les sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte ou généralement toute société du groupe de sociétés dont elle fait partie, de toute assistance, y compris assistance financière, prêts, avances ou garanties. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut par ailleurs émettre toute forme de valeur mobilière de toute nature et sous quelque forme que ce soit. La Société peut procéder à l'émission d'obligations par voie de souscription publique ou privée et emprunter des fonds sous quelque forme que ce soit, en conformité avec la Loi.

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toute mesure pour sauvegarder ses droits et réaliser toute opération, qui se rattache directement ou indirectement à son objet ou qui favorise son développement.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est déclarée close.

#### *Frais, Évaluation*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société sont évalués à neuf cent quarante euros (940,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. METZLER, M. BELLINGER, M. IMGRUND, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 juin 2013. LAC/2013/29019. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Référence de publication: 2013093507/100.

(130114195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

**BRE/HVM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 119.277.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 18 juin 2013*

L'associé unique de la Société:

- approuve le rapport du commissaire à la liquidation de la Société daté du 18 juin 2013;
- donne décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation de la Société;
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 18 juin 2013;
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq (5) ans à l'adresse suivante: 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

BRE/HVM S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013091336/21.

(130112475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

**Cofra Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.000.000,00.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 98.221.

—  
**EXTRAIT**

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui s'est tenue en date du 26 juin 2013 au siège social que: Suite à la réélection de tous les gérants sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2013, le Conseil de Gérance se compose de:

- Fabrice HUBERTY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance;
- Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance;
- John DRURY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à W1S 4PD Londres, Standbrook House, 1<sup>st</sup> Floor, 2-5 Old Bond Street, Angleterre;
- Robert SMEELE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à CH-6300 Zug, Grafenauweg, 10, Suisse;
- Johny SERÉ, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à B-1804 Vilvoorde, Jean Monnetlaan, Belgique.

A été réélu comme réviseur d'entreprises agréé, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2013:

- Ernst & Young, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2.

Référence de publication: 2013091356/22.

(130112016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.